

Le point d'étape final • du 17 au 19 juillet 2019

Un point d'étape obligatoire pour confirmer votre choix d'inscription



3 jours
pour confirmer
définitivement
votre choix
d'inscription

Du mercredi 17 juillet
au vendredi 19 juillet



17
juillet

18
juillet

19
juillet

point
d'étape
final

À NOTER

Vous n'êtes pas concerné par le point d'étape final :

- Si vous avez accepté de manière définitive, **avant le 17 juillet**, une proposition d'admission (sans maintien de vœux en attente).
- Si vous n'avez **que des vœux en attente**.
- Si vous avez activé le **répondeur automatique** pour vos vœux en attente. Dans ce cas, votre choix d'inscription est confirmé automatiquement.

Vous avez accepté une proposition d'admission en phase principale tout en maintenant des vœux en attente :

- Vous devez **vous connecter à votre dossier et confirmer que vous irez bien vous inscrire dans la formation que vous avez acceptée** en cliquant sur le bouton « **Je confirme mon choix d'inscription** ».
- **Le 17 juillet, vos vœux en attente sont archivés dans la rubrique « Historique des vœux ».**
Si, à titre exceptionnel, une place venait à se libérer suite au désistement d'un candidat pendant l'été, la place sera proposée au premier candidat de la liste d'attente arrêtée au 17 juillet.
Une fois que vous aurez confirmé votre choix d'inscription, **n'oubliez pas de consulter les dates et modalités d'inscription administrative fournies par la formation** dans votre dossier et de procéder à votre inscription avant la date limite indiquée.



Vous devez confirmer votre choix d'inscription dans les délais impartis sinon cela sera considéré comme un désistement de votre part et la proposition d'admission sera proposée à un autre candidat.